

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

NUMÉRO 19.

JEUDI 7 MAI 1868.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN. 15 fr.
SIX MOIS. 8
TROIS MOIS. 4
UN NUMÉRO. 0 fr. 50 cent.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ déclarant d'utilité publique les travaux à faire pour mettre l'étang Boulo en communication avec le Barachois.

Saint-Pierre, le 2 mai 1868.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'avant-projet concernant l'ouverture, sur la partie de grève qui sépare l'étang Boulo du Barachois de Saint-Pierre, d'un canal qui permette aux goëlettes et embarcations, l'accès de cet étang ;

Vu les pièces de l'enquête suivie par l'ordonnateur sur ce projet et le procès-verbal qu'il en a dressé ;

Vu l'avis du Conseil d'administration dans sa séance du 2 avril dernier ;

Vu le décret du 6 juin 1863 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique aux îles Saint-Pierre et Miquelon ;

Vu l'article 18 de l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, ensemble l'article 2 du décret de 1863 susvisé ;

Sur le rapport de l'ordonnateur ;

Le Conseil d'administration entendu ;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Article 1^{er}. Il sera procédé à l'exécution des travaux nécessaires pour l'ouverture sur la partie de grèves qui sépare l'étang Boulo du Barachois, d'un canal à l'effet de permettre aux goëlettes et embarcations l'accès dudit étang.

Art. 2. L'Administration est autorisée à faire l'acquisition des terrains nécessaires à

l'exécution de ces travaux en se conformant aux dispositions du décret du 6 juin 1863, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Art. 3. La dépense évaluée à *onze mille francs* sera imputée sur les crédits du chapitre 2 du budget local.

Art. 4. L'ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 2 mai 1868.

V. CRENN,

Par le Commandant,

L'ordonnateur,

A. LECLOS.

ARRÊTÉ nommant les assesseurs près le Conseil d'appel statuant comme tribunal criminel

Saint-Pierre, le 6 mai 1868.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu les articles 49, 50 et 51 de l'ordonnance concernant l'organisation judiciaire et l'administration de la justice aux îles St-Pierre et Miquelon ;

Sur la proposition du Chef du service judiciaire ;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Article 1^{er}. Sont nommés pendant un an assesseurs près le Conseil d'appel statuant comme tribunal criminel :

MM. Hamel (Jacques).

Lemaître (Amand).

Mignot (Hippolyte).

Coste (Emile).

Assesseurs suppléants :

MM. Ledret (Eugène).

Vidart (Jean-Baptiste).

Art. 2. Le Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera, transcrit au greffe du Conseil d'appel, et en outre inséré, tant à la *Feuille* qu'au *Bulletin officiel* de la colonie.

Saint-Pierre, le 6 mai 1868.

V. CRENN.

Le Chef du service judiciaire.

Ch. FAURE.

Par décision du Commandant du 1^{er} mai 1868, prise sur la proposition de l'ordonnateur, M. Hacala (François), a été nommé sous-lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Saint-Pierre, en remplacement de M. Lemoine (Louis).

AVIS

L'Administration a été informée par un télégramme ministériel que 50 ouvriers maçons engagés pour la colonie par le département de la marine, ont été embarqués sur la corvette *l'Eurydice*, attendu d'un moment à l'autre.

Les habitants qui, pour se conformer aux prescriptions de l'arrêté du 18 septembre 1867, voudraient se servir de ces ouvriers, sont invités à faire connaître dès à présent à l'ordonnateur, le nombre de maçons dont ils auraient besoin.

FEUILLETON.

ACADEMIE DES SCIENCES

Le chauffage par les poèles en fonte ; ses effets pernicieux.

Il ne faut pas trop médire des croyances populaires. En dehors des préjugés basés sur la constatation de faits chimériques et qu'il est impossible de détruire, il existe des observations positives, faites par le commun des mortels et que la science est souvent impuissante à expliquer. De temps à autre, quelques-unes de ces croyances viennent se ranger parmi les vérités acquises ; et, soit que leurs causes se laissent pénétrer, ou soit qu'elles restent cachées, le fait n'en est pas moins admis par les savants.

Par exemple, les mauvais effets attribués à la lune rousse sur la végétation sont très-réels, ainsi que l'a montré Arago. En recherchant ce que cette opinion avait de fondé, cet illustre physicien fit voir que, si la lune restait étrangère au phénomène signalé par les agriculteurs, ce phénomène n'en existait pas moins, se manifestait réellement à l'époque dite de la lune rousse, et était dû à une cause qu'il signala dans le rayonnement nocturne. Aujourd'hui seulement on a trouvé pourquoi la

chaleur émanée des poèles en fonte donne mal à la tête. Le fait était constaté depuis longtemps, surtout dans les pays où cet appareil de chauffage est destiné à brûler la houille ; mais on ne voyait pas la raison des pernicieux accidents observés, on se contentait de croire que la chaleur de ces poèles était trop forte.

Disons-le tout de suite, dans de telles conditions de chauffage, le mal de tête est à peu près inévitable, et d'autres accidents plus funestes peuvent se produire ; la fonte laisse dégager à travers sa substance les gaz nuisibles produits par la combustion. Mais entrons dans les détails nécessaires pour que chacun comprenne bien l'état de cette question d'intérêts général et d'hygiène publique, car il s'agit ici de la santé de populations tout entière.

Quand le charbon se combine avec l'oxygène de l'air (on dit qu'il brûle), il peut former deux composés gazeux : l'oxyde de carbone et l'acide carbonique. La production du premier a lieu lorsque le charbon est en excès, le courant d'air n'ayant pas une intensité suffisante pour donner au charbon tout l'oxygène qu'il est capable de prendre. Le gaz acide carbonique, celui qui laissent dégager tous les liquides mousseux, renferme une quantité d'oxygène plus grande que l'oxyde de carbone ; ce dernier gaz peut donc brûler et passer à l'état d'acide carbonique. C'est, en effet, ce qui arrive, et on reconnaît la production de l'oxyde de carbone à la flamme bleue qu'il donne en brûlant, ainsi qu'on l'observe

souvent dans les foyers ordinaires.

Ces deux gaz sont impropre à la respiration ; mais l'oxyde de carbone est très-vénéneux, il agit comme un poison violent sur les organes des êtres qui le respirent.

Voici maintenant l'histoire des effets fâcheux observés dans le chauffage des poèles en fonte.

Un docteur de Chambéry, M. Carret, avait adressé, en 1865, une communication relative à l'apparition d'une nouvelle espèce d'épidémie observée en Savoie. « Cette maladie, disait-il, ne prend naissance qu'en hiver, mais se prolonge quelque fois jusqu'en été. Si l'hiver est rigoureux et précoce, elle est plus meurtrière et répandue. Elle frappe de préférence les habitants des montagnes. Les localités réputées salubres, où règnent l'aisance et la propreté, ne sont pas épargnées. Les personnes sédentaires sont les premières atteintes ; celles que leurs travaux appellent au dehors sont ordinairement préservées. Elle n'est nullement contagieuse. D'après des observations multipliées et puisées aux sources les plus sûres, cette maladie n'a pris naissance en Savoie qu'avec l'usage des poèles en fonte. A mesure que cet emploi s'est étendu, elle est devenue plus fréquente, et aujourd'hui que cet usage est presque universel, elle s'est fort généralisée. Serait-elle due à ce mode de chauffage ? Tout porte à le croire ; car, dans les communes, rares aujourd'hui, où il n'est pas employé, elle est complètement inconnue ; dans celles où ces

DOUANES.

ÉTAT de la quantité de Morue exportée de Saint-Pierre, du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 1868.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois d'avril.	ANTÉRIEURE MENT.	PENDANT la période corresp. de 1867.	DIMINUTION en 1868.	AUGMENTA- TION en 1868.	
					TOTAL au 1 ^{er} mai 1868.	328,344 k.
Morue sèche	598,938 k.	1,464,277 k.	2,063,215 k.	1,634,871 k.	"	"
Morue verte	"	"	"	"	"	"

Le Préposé des Douanes,
J. LARUE.

Vu: L'Ordonnateur,
A. LE CLOS.

ment, le bâtiment ne s'étant pas arrêté un seul instant pour leur porter secours.

Ils ont reçu tous les soins désirables, de M. Tozer, agent de MM. Hingston de Dartmouth et sont aujourd'hui dans l'établissement du *Rendez-vous des Marins*, sur le quai.

P. S. — Le capitaine du trois-mâts norvégien a besoin de se ravitailler; il est aussi l'objet des meilleures attentions du même agent, M. Tozer.

D'après la statistique que l'administration du bureau Veritas de Paris vient de publier, le nombre des navires perdus totalement pendant le mois de janvier dernier s'est élevé à 264; savoir:

141 navires anglais, 35 français, 24 américains, 12 prussiens, 8 hollandais, 7 norvégiens, 5 danois et 32 de différents pavillons.

Le nombre de navires perdus en janvier 1867 s'élevait à 421. Le nombre de ceux perdus en janvier 1866 à 411. Il y a donc en 1868 une diminution de 157 navires sur le nombre des navires perdus pendant la même période en 1867, et de 147 navires sur le nombre de ceux perdus en janvier 1866.

Nous lisons dans le *Siecle*:

Il vient d'arriver à Bâle un accident dont les personnes qui se servent de pétrole comme moyen d'éclairage feront bien de prendre note.

Une ouvrière ayant eu l'idée d'éteindre une lampe à pétrole en soufflant dans le tube sans avoir auparavant redescendue la mèche et fermé ainsi l'appareil, la flamme s'est communiquée sous l'action du courant d'air dans le récipient et la lampe a fait explosion.

La pauvre femme a eu ses vêtements littéralement consumés sur le corps, et peu de jours après, elle succombait dans d'affreuses souffrances.

Nous empruntons à l'*Industriel alsacien* d'utiles instructions relatives à l'usage de l'huile de pétrole :

1^o Conserver l'huile dans des bouteilles bouchées et dans un endroit frais;

2^o Se servir exclusivement de lampes dont le réservoir d'huile sera à la base;

3^o Nettoyer et préparer la lampe durant le jour;

4^o La remplir complètement d'huile, même lorsqu'elle ne devra être allumée que peu de temps;

5^o Eviter que la lampe ne devienne jamais

complètement vide pendant qu'elle brûle;

6^o Dans le cas où l'huile serait sur le point d'être épuisée, éteindre la lampe en soufflant simplement dessus, et la laisser refroidir avant de l'ouvrir pour la remplir; faire ensuite cette opération en se gardant bien d'approcher la lampe d'une lumière quelconque;

7^o Lorsqu'un verre vient à casser, éteindre de la même manière que ci-dessus et laisser refroidir la garniture;

8^o Pour allumer, éléver la mèche un peu au dessus de la capsule et y mettre le feu; la redescendre et ajouter le verre; la remonter de nouveau, mais très-lentement et sans la faire entrer dans l'orifice de la capsule, que la flamme seule doit traverser;

9^o En cas d'accident, jeter le liquide enflammé, répandre du sable, de la terre ou des cendres, et appliquer sur les brûlures du corps, en attendant l'arrivée du médecin, de l'huile végétale.

Le *Moniteur judiciaire* publie, sur un point fort intéressant pour les citoyens, l'avis que voici :

MM. les maires de certaines localités, obéissant en cela à leur intérêt particulier, fixent à un, quelquefois à deux jours par semaine, la célébration des mariages auxquels ils doivent procéder.

Cette mesure est illégale.

La loi veut que le mariage ne puisse être célébré avant le troisième jour, « depuis et non compris celui de la publication. » C'est tout ce qu'elle exige, quant au délai. Pourvu que cette condition soit remplie, on peut se marier tous les jours de la semaine excepté les dimanches et les jours fériés, les bureaux des administrations publiques étant légalement fermés ces jours-là.

C'est donc arbitrairement qu'un maire limite à un jour ou deux par semaine les actes de mariage. Cette limitation peut avoir de graves inconvénients pour les personnes que des raisons particulières forcent à se marier un autre jour que celui fixé par le maire.

Les parties intéressées « *on le droit* » de fixer « *elles-mêmes* » le jour où elles veulent se marier, en se conformant d'ailleurs aux prescriptions de l'article 5 du code Napoléon, et en remplissant les autres formalités exigées par la loi.

Si dans ces conditions, le maire refuse de célébrer le mariage, ce refus constituerait un excès de pouvoir. »

PARTIE NON OFFICIELLE

FAITS DIVERS.

Nous extrayons du *Western Daily Mercury*.
Plymouth, jeudi 19 mars 1868.

Abordage, et par suite perte totale du trois-mâts français le *Fernand*, de Cette, capitaine Argentin, au large des côtes de l'Angleterre.

Ce matin sont arrivés dans le port de Brixham, 20 hommes recueillis dans le chenal, appartenant à l'équipage du trois-mâts français le *Fernand*, capitaine Argentin de Cette, à destination de Saint-Pierre et Miquelon.

Six d'entre eux avaient été sauvés par le trois-mâts norvégien le *Tromso*, capitaine Jacobin, et les quatorze autres qui se trouvaient dans une autre embarcation, par le brick-goëlette *Thirza*, de Whitstable, capitaine Rogert.

Le capitaine français rapporte qu'il a été abordé dans la nuit, à environ 30 milles de Lézard, par un grand trois-mâts qu'il suppose être américain et d'environ 2,000 tonneaux; il déclare en outre que son équipage a éprouvé de grandes difficultés dans son embarque-

ment, le bâtiment ne s'étant pas arrêté un seul instant pour leur porter secours.

Ils ont reçu tous les soins désirables, de M. Tozer, agent de MM. Hingston de Dartmouth et sont aujourd'hui dans l'établissement du *Rendez-vous des Marins*, sur le quai.

P. S. — Le capitaine du trois-mâts norvégien a besoin de se ravitailler; il est aussi l'objet des meilleures attentions du même agent, M. Tozer.

L'analyse de l'air circulant autour d'un poêle en fonte fortement chauffé ayant été faite, les mêmes

chimistes ont trouvé que cet air renfermait des quantités notables d'hydrogène et d'oxyde de carbone. Ce fait s'explique parfaitement par la perméabilité pour les gaz qu'ils ont reconnue au fer porté à une température élevée, et par la faculté qu'à ce métal de condenser l'oxyde de carbone, ainsi que l'a découvert M. Graham. En outre, l'air qui a léché des surfaces de fonte fortement chauffées peut devenir nuisible à la respiration. Les gaz de la combustion traversent les parois de la fonte portée au rouge vif ou au rouge sombre. Le fer absorbe au rouge 4,15 fois son volume d'oxyde de carbone, quand on l'expose à une atmosphère formée de ce gaz. L'oxyde de carbone absorbé dans le poêle soumis à l'épreuve par la surface intérieure de la paroi de fonte se diffuse à l'extérieur dans l'atmosphère et l'effet se produit d'une manière continue: de là le malaise que l'on ressent dans les salles chauffées soit à l'aide de poêles en fonte, soit par de l'air chauffé au contact de plaques portées au rouge.

Depuis sa communication à l'institut, M. le docteur Carret a adressé au ministre de l'agriculture du commerce et des travaux publics, un mémoire riche de faits relatifs à la funeste influence exercée sur la santé publique par l'usage des poêles en fonte. Dans ce mémoire, soumis à l'examen du comité consultatif d'hygiène, l'auteur arrive aussi à cette conclusion, que les poêles en fonte, en laissant transsuder à travers leurs parois de l'oxyde de carbone, déterminent des accidents très-graves. Il en

fourni des exemples aussi nombreux et variés qu'incontestables.

M. Morin a fait observer que les deux commissions des arts insalubres (depuis 1865), n'avaient probablement pas trouvé jusqu'ici des éléments capables de se former une conviction qui leur permet d'accorder le prix ou de se prononcer positivement. Mais à présent qu'aucun doute n'est permis sur la perméabilité de la fonte pour l'oxyde de carbone et l'hydrogène, et que les travaux de M. Carret sont corroborés, ainsi qu'on vient de le voir, par les expériences de MM. H. Sainte-Claire Deville et Troost, il serait nécessaire de renvoyer le mémoire dont il s'agit à l'examen d'une commission spéciale.

On avait présenté le travail en question, dit M. Chevreul, comme faisant ressortir les inconvénients que présente la fonte en produisant de l'oxyde de carbone sous l'influence de l'air atmosphorique. Si l'on eût présenté la chose sous un autre point de vue, on aurait pu lui prêter plus d'attention. Aujourd'hui qu'il est question de transmission à travers des parois, la question est entièrement changée.

Suivant M. Deville, la proposition faite par M. Morin a obtenu tout le succès qu'elle doit avoir car on ne saurait trop faire comprendre le danger sérieux, extraordinaire qu'il y a de se servir des poêles en fonte. D'abord le mémoire de M. Carret est très-bien fait, et j'ajouterai (c'est M. Deville qui

VARIÉTÉS.

LES ETATS SCANDINAVES

LA NORVÉGE.

Exploitation et commerce des produits de pêche.

(SUITE).

Pour que le séchage de la morue se fasse dans de bonnes conditions, il faut que le temps soit beau et que le soleil ne soit pas trop vif. Chaque soir on ramasse le poison, on l'empile de manière que le poids lui fasse rendre toute l'eau qui humecte ses chairs, et au bout de quinze jours, quelquefois douze, le poisson est parfaitement en état d'être présenté sur les marchés de Bergen, Christiansund, Trondhjem, où il arrive vers le milieu du mois de juin. Dans les parages plus méridionaux, vers le Trondhjemfjord, par exemple, le printemps arrive plutôt, la neige fond plus vite, ce qui permet de commencer l'opération dans la seconde quinzaine d'avril; il y a aussi, depuis quelque temps, des marchands qui ont soin de laver préalablement la morue avant de la soumettre à la salaison, et cette opération produit d'excellents résultats, autant par le bel aspect qu'elle donne au poisson que par le goût plus satisfaisant qu'elle procure à la chair.

Enfin les Norvégiens préparent, en stocksfisch ou poisson sec (poisson de bois) des morues de petite dimension ou d'autres poissons de la famille du gade, dont l'écoulement sur les marchés étrangers offrirait des difficultés. Le poisson qui doit être ainsi préparé est coupé en deux, ouvert au ventre et au dos en laissant adhérer les deux extrémités comme des charnières; puis il est directement exposé à l'air, qui le sèche et le durcit au degré voulu. Les vents secs qui règnent aux Lofoden pendant les mois de février et mars sont les plus favorables à amener un prompt et bon séchage, et il n'est pas rare que les Finnois soient obligés d'aller sécher leur poisson en Nordland.

Les Norvégiens n'exportent pas de morue verte; les droits dont la France est obligée de frapper les morues étrangères, pour protéger nos pêcheries de Terre-Neuve et d'Islande, leur ferment nos marchés, et tout le poisson vert se consomme dans le pays, à part une faible partie, qui commence à trouver un débit de plus en plus considérable en Ecosse.

Si la pêche de la morue donne de si grands revenus, c'est que toutes les parties de ce poisson s'écoulent à de bons prix, à part les entrailles et la tête, et encore cette dernière

partie est-elle souvent utilisée, soit qu'elle serve de nourriture aux pêcheurs, aux animaux privés de fourrages pendant l'hiver, soit qu'on la transforme en guano. Quand la chair de la morue est préparée, il reste encore à s'occuper des roges et des foies.

On place les roges de morue dans un baril en séparant chaque couche de rogue par une couche de sel. La salaison s'opère dans les proportions d'un baril de sel gris pour un baril de roges. Le baril est percé de trous à son fond pour laisser échapper la saumure, et on a soin de le tenir debout de manière que le tassement puisse se faire sans déranger la disposition des sels; puis après quelques jours, quand le tassement s'est opéré, on achève de remplir le baril et on le ferme.

Les foies destinés à la fabrication de l'huile sont d'abord lavés et minutieusement examinés, afin qu'il n'y reste pas de fiel; puis on les séche, pour qu'ils perdent leurs substances aqueuses, et on comprendra qu'il faut un air très-vif pour que cette opération puisse se faire sans que le foie arrive à putréfaction. C'est pour cette raison que toutes les fabriques où se traitent les foies de morue, en Norvège, sont dans le nord, et c'est une des causes qui les rendent si supérieurs et les mettent au-dessus de toute concurrence.

Le docteur Dertefaux, qui s'occupe d'une manière spéciale des maladies de poitrine, a publié un travail (1) très-remarquable sur les huiles médicales de la Norvège, et il fait ressortir avec autant de talent que d'autorité les nombreuses qualités de ces huiles, en même temps qu'il en explique les causes avec une clarté parfaite.

Quand les foies sont ainsi sèchés, on les place dans des pots en fer blanc, qui sont eux-mêmes placés dans des récipients plus grands. L'appareil se compose ordinairement de six ou huit de ces pots placés en cercle; des tuyaux viennent distribuer la vapeur qui se répand dans l'intervalle qui existe entre les parois des deux pots concentriques, et c'est sous cette influence que l'huile se dégage. Il y a des fabricants qui remplacent la vapeur par l'eau chaude, parce qu'ils prétendent qu'il est plus facile d'en régler la température. dans tous les cas, c'est toujours le bain-marie; il y en aussi d'autres qui font arriver la vapeur directement dans le vase qui renferme les foies. Dès que l'huile se dégage, on la lève avec de larges cueilleuses, puis on la laisse refroidir, on la filtre un certain nombre de fois, et, après cette dernière opération, elle est prête pour être livrée au commerce.

Les pêcheurs qui préparent l'huile pour leur propre compte ont des procédés tout à

(1) Courrier médical du 17 août 1867

fait différents. Ils placent les foies dans de grands baquets en bois et les laissent liquéfier naturellement. Les premières huiles enlevées sont les plus fines; elles ont une couleur paille, et sont connues dans le commerce sous la dénomination d'*huile blanche supérieure*. La couche inférieure est fortement ambrée et prend le nom d'*huile blanche ordinaire*; la troisième couche enfin donne l'*huile brune claire*. Quand ces trois qualités d'huiles sont recueillies, on distille le résidu, dont on extrait encore une huile brune, qui s'emploie dans la corroierie, et cette dernière opération laisse encore un résidu qui constitue un engras très-estimé.

(A continuer).

(4) article. — Voir le MONITEUR des 14 juin, 3, 7, août 11, 26 octobre, 12 novembre, 5, et 28, décembre 1867, 4, et 9 janvier 1868, et la FEUILLE OFFICIELLE des 6, 13 et 20 février, 30 avril 1868.

AVIS AUX NAVIGATEURS.

OCÉAN ATLANTIQUE NORD.

Feu fixe sur le Royal Shoal (Caroline du Nord).

Le bureau des phares à Washington fait savoir que, le 30 avril 1867, le bateau-feu du Royal Shoal dans le Sound de Pamlico a été remplacé par un phare sur pilotis à vis.

Le feu est fixe blanc, élevé de 10^m 6 au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire on pourra le voir de 8 milles.

L'appareil d'éclairage est dioptrique et du quatrième ordre.

La tour est blanche, sur pilotis à vis, peints en rouge et placés par 2^m 13 d'eau (marée moyenne), sur l'extrémité S. O. du Royal Shoal et à 1/3 de mille au nord de la bouée mouillée à l'endroit où était le bateau-feu.

Voyez le n° 372 de la série E.

Feu provisoire sur le cap Canaveral (Floride).

Le bureau des phares à Washington fait savoir que le 1^{er} juin 1867, on a allumé un feu provisoire produit par un appareil dioptrique du quatrième ordre sur le cap Canaveral, en attendant que la tour du feu de premier ordre que l'on place sur le cap soit terminée.

Voyez série E. n° 430.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

30 avril. — Legent, Philomène-Eugénie.

DÉCÈS.

29 avril. — Le Du, Guillaume, marin, 20 ans.

1^{er} mai. — Demat, Martin, 36 ans.

parle), que lundi dernier, à une leçon de la Sorbonne on a allumé le poêle en fonte, afin de me permettre de faire quelques expériences. L'une d'elles consiste à faire sonner un timbre électrique dès qu'il y a dans l'atmosphère la moindre quantité d'hydrogène et d'oxyde de carbone. Eh bien, au bout de deux ou trois minutes, le timbre électrique a parlé. La partie supérieure de l'amphithéâtre offrait tous les caractères d'une atmosphère contenant de l'oxyde de carbone. Il faut bien, ajoute M. Deville, qu'il se produise une agitation sur ce sujet, puisque des maladies, des épidémies peuvent en dépendre.

L'importance de cette question n'est pas douteuse, et M. Elie de Beaumont a insisté sur ce point qui est tout à fait populaire: On sait vaguement partout qu'il y a certain danger à faire du feu dans des poèles en fonte; on sait que l'influence en est malaisante, qu'il en résulte des maux de tête. On sait cela, mais sans en connaître la cause. Il est certainement utile que la science vienne préciser les faits et fixer l'idée vague qu'on avait jusqu'ici sur les mauvais effets produits par ce mode de chauffage.

Des faits précis pourraient être cités, ajoute M. Morin; ils sont consignés dans le mémoire soumis au jugement de l'Académie. En voici seulement un: l'auteur a fait établir deux poèles, l'un en fonte, l'autre en tôle de fer. Le poêle en fer, chauffé à 40 degrés, n'a fait éprouver seulement qu'une abondante transpiration et a déterminé un appétit extraordinaire et un sommeil tranquille. Le

surlendemain, le poêle en fonte a été allumé. Au bout d'une heure, il a provoqué des nausées, etc.; la nuit a été détestable.

Une commission spéciale a été nommée pour examiner le travail de M. Carret: elle est composée de MM. Payen, Morin, Fremy, H. Sainte-Claire Deville et Bussy. Nous terminerons l'examen de cette question par quelques remarques de M. Renaulx, qui nous paraissent avoir une valeur réelle:

La cause de l'insalubrité du chauffage par les poèles ne proviendrait-elle pas de l'absence de ventilation? une bonne ventilation est surtout nécessaire quand on emploie des poèles en fonte ou en fer, dont les parois extérieures s'échauffent souvent jusqu'au rouge: les poussières organiques, les exhalaisons animales, les miasmes, etc., de la chambre se décomposent incomplètement au contact ou à une petite distance des parois chaudes, et donnent naissance à des produits volatils ou gazeux, qui restent dans la chambre et exercent une influence fâcheuse sur la santé de ses habitants. On ferait disparaître tous ces inconvenients par une bonne ventilation, et celle-ci est facile à obtenir partout presque sans frais.

Cette opinion sera sans doute prise en considération par la commission, mais quelque soit le résultat de l'étude qui va être faite, on peut assurer sans trop risquer de se tromper, que ce résultat ne sera pas favorable à l'emploi des poèles en fonte.

(Moniteur universel).

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

CALENDRIER POUR L'ANNÉE 1868

PRIX : 50 CENTIMES.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraisant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.

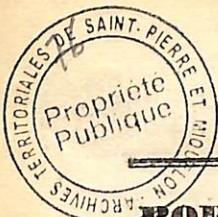
LE BULLETIN

Des Actes administratifs de la Colonie

N^os de janvier, février et mars 1868.

Abonnement pour l'année : 6 fr.

Un numéro : 1 fr.



PORT DE SAINT-PIERRE

Mouvements du 30 avril au 7 mai 1868.

ENTRÉES

30. Georges-et-Paul, c. Lefebvre, sel.	VENANT DE	— Martine-et-Armande, c. Dehilotte.
— Alma, c. Dubocq, sel.		— Georges, c. Carpentier.
— Anna, c. Laroque, sel. Passagers : 32 marins pêcheurs.		— Société, c. Rihouet.
— Deux-Empereurs, c. Palfray, sel.		— Laure, c. Jan.
— P.-F. c. Coquais, sel.		— Elisa, c. Cebourg.
— Aleth, c. Balasnam, sel.		— Dorade, p. Girard.
— Christophe-Colomb, c. Galissard, sel et diverses marchandises.		— Providence, p. Cormier.
1. Félicité, c. David, sel et provisions.		— Entreprise, p. Chapdelaine.
— Jeune-Bayonnaise, c. Daguerre sel et div. march. Passagers : 50 marins pêcheurs.		— Héros, p. Coste.
— Héloïse, c. Berginal, sel et provisions. Passagers : 9 marins pêcheurs.		— Louis-Jean, p. Hébert.
2. Francis, c. Fanouillère, sel et provisions. Passagers : 24 marins pêcheurs.		
— Société, c. Rihouet, sel et provisions. Passagers : 6 marins pêcheurs.		
3. Marie-Gabrielle, c. Guenon, sel et provisions Passagers : 57 marins pêcheurs.		
— Georges, c. Carpentier, sel et provisions.		
— Puget, c. Lericquier, sel et div. march. Passagers : 56 marins pêcheurs.		
4. Aimé-Alfred, c. Monnier, sel.		
— Duguay-Trouin, c. Potel, sel.		
— Pauline, c. Aubry, sel et div. march.		
— Vauquelain, c. Abraham, sel et div. march. Passagers : MM. Le Buffe et Daverton.		
— Deux-Pierre, c. Devisme, sel et div. marc.		
— Industrie, c. Duboc, sel et div. march.		
— Madeleine, c. Marc, sel et div. march.		
5. Pascal, c. Daguerre, lest.		
— Marie-Pauline, c. Jamet, sel et div. march. Passagers : 4 marins pêcheurs.		
— Roland, c. Suzard, sel et div. march.		
6. Eugénie, c. Chartier, sel et div. march.		
— Providence, c. Cormier, sel et div. march.		
— Colombe, c. Le Platois, sel et div. march. Passagers : 20 marins pêcheurs.		

Navires expédiés pour les bancs de pêche :

1. Alma, c. Dubocq.
— Belle-Rebecca, c. Savalle.
— Aleth, c. Balasnam.
— Deux-Empereurs, c. Palfray.
— Louis, c. Boulet.
2. Aglaë, c. Fontaine.
— Fabien, c. Raoult.
— Nive, c. Guénon.
— Maria, c. Campserveaux.
— Etoile-des-mers, c. Lebanier.
— Julie, c. Abraham.
— Christophe-Colomb, c. Galissard.
— Victo-Hugo, c. Lemarchand.
— Ranger, c. Lancelin.
— Saint-Augustin, c. Caron.
4. Cygne, c. Letournel.
— Gustave, c. Forcel.
— Léonie, c. Menier.
— Amélie, c. Hue.
— Amiral-Desfossés, c. Sénechal.
— Adour, c. Sevierie.
— Désirée, c. Touzé.
— Duquesne, c. Pousier.
— Jacques, c. Fiquet.
— Bessie, c. Magnan.
5. Anatole, c. Pioche.
— Bayonnaise c. Besnier.
— Henry, c. Gédon.
— Monte-Christo c. Guerlavas.
— Mathilde, c. Legallais.
— Grand-Banc, c. Leprieur.
— Espérance n° 2, c. Sachet.
— Adèle-et-Auguste. c. Denis.
— P. F. c. Coquais.
6. Liquidateur c. Chambert.
— Félicité, c. David.
— Victorine, c. Hervi.
— Jeune-Auguste, c. Magnan.

— Martine-et-Armande, c. Dehilotte.
 — Georges, c. Carpentier.
 — Société, c. Rihouet.
 — Laure, c. Jan.
 — Elisa, c. Cebourg.
 — Dorade, p. Girard.
 — Providence, p. Cormier.
 — Entreprise, p. Chapdelaine.
 — Héros, p. Coste.
 — Louis-Jean, p. Hébert.

SORTIES

6. Industrie, c. Olivier.	ALLANT A	Martinique.
avec 163,955 kilog. de morue sèche, ch. par la Cie G ¹ e Transatlantique et M. P. Beautemps.		
— Violette, c. Chapon,		Martinique.
avec 106,654 kilog. de morue sèche, ch. par la Cie G ¹ e Transatlantique et M. V. F. Lefrançois.		
— Arab. c. Forest, lest.		Sydney.

Depuis jeudi dernier nous avons eu constamment des vents régnants de la partie du N.-O. au O. ; mais avec beau temps, ce qui a fait rentrer une partie des navires en retard; mais aussi l'agglomération des banquais sur notre rade a fait monter le prix de la boëtte. Dans la fin de la semaine dernière il a flotté entre 12 et 15 fr. Mardi il a atteint 24 fr. Hier cependant, par suite d'arrivages de la côte de Terre-Neuve, il a descendu à 16 fr. Aujourd'hui, au moment de mettre sous presse, il est à 12 fr.

La rareté du hareng est cause que plusieurs de nos navires pêcheurs sont encore dans le port; mais le temps paraissant être fixé au beau et les bateaux de boëtte arrivant en grande quantité tous se préparent à partir incessamment.

ANNONCES & AVIS

VENTE PUBLIQUE

AUX ENCHÈRES

D'une Scierie mécanique mue par une chute d'eau, située sur le bord de l'étang Boulo, à St-Pierre

Samedi 16 mai prochain, à une heure après-midi, il sera procédé à la requête du sieur Antenor Dain, en l'étude et par le ministère du notaire de la colonie, à la vente publique et aux enchères de l'immeuble ci-après désigné :

Un terrain divisé en deux lots, sis sur le bord nord de l'étang Boulo; ensemble les constructions édifiées sur ledit terrain, contenant une scierie mécanique mue par une chute d'eau, avec toutes les installations qui en dépendent.

Mise à prix. . . 4,000 fr.

Le prix de l'adjudication sera payable moitié 15 jours après l'adjudication et moitié à la Saint-Michel prochaine.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Salomon, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Saint-Pierre, le 5 mai 1868.

*Le Notaire,
C. SALOMON.*

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

D'un terrain sis à Saint-Pierre, dépendant de la succession vacante du sieur Guérandel (Auguste).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal de première instance de cette colonie le 20 avril 1868,

Aux requête, poursuite et diligence du sieur Elie Sasco, curateur aux biens vacants,

Il sera procédé, le samedi 16 mai prochain, à une heure après-midi, en l'étude et par le ministère du notaire de la colonie, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

Un terrain sis à Saint-Pierre, rue du Barachois, borné au nord par ladite rue, à l'est par la propriété Béchet, au sud par Gauchet (Désiré) et au nord par la veuve Legros. Mise à prix fixée par le jugement.. 1,000 fr.

L'adjudication de l'immeuble dont la désignation précède, aura lieu aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués et conformément aux conditions du cahier des charges déposé en l'étude du notaire de la colonie, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé à Saint-Pierre, le 28 avril 1868.

Le Notaire,

C. SALOMON.

2-2

MAISON DE PARFUMERIE

LELANDAIS, COIFFEUR

Rue du Barachois, 24

Fait Postiches sur commandes; se charge de toutes les réparations de chignons et autre travail que l'on voudra bien lui confier.

Il fera toujours de son mieux pour mériter la confiance dont on voudra bien l'honorer.

Abonnement en ville pour la barbe et les cheveux.

Les sieurs ALLAIN et LAVISSION ont l'honneur d'informer MM. les commerçants et armateurs, qu'ils ont établi, rue Joinville (en face de la maison Lefrançois), un atelier de ferblanterie et de chaudronnerie, qui, ils osent l'espérer, se recommandera par la promptitude et la bonne exécution des travaux de réparations ou de commandes qui leur seront confiés.

2-3

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 29 Avril au 5 mai 1868.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE. maximum. minimum.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
29	764	766	-0 05	-0 05	0 8	-4 0	N.-O.	Jolie brise.	Aurore le soir.
30	766	764	2 5	5 0	5 0	-1 5	S.-O.-S.	Très-nuageux.	Neige et pluie dans la soirée.
1	749	751	-0 05	-2 0	3 8	-4 0	N.-O.	Fraîcheur.	—
2	754	756	-0 8	-1 0	-0 5	-4 5	N.-O.	Forte brise.	—
3	759	759	-0 5	-1 0	-0 5	-3 5	O.-N.-O.	Idem.	—
4	752	752	-1 0	-0 5	1 0	-3 0	N.-O.	Idem.	—
5	750	753	3 0	3 8	4 0	-1 0	O.-N.-O.	Idem.	—